



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction de la Culture

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 70 54

2011-CG-3-3212

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE NATIONAL DE L'EDITION ET DE L'ART IMPRIMÉ (C.N.E.A.I.) DÉLÉGATION À LA COMMISSION PERMANENTE

Politique sectorielle Secteur d'intervention Programme	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Culture Arts plastiques
<i>Données financières</i>	
Montant actualisé :	398 600 €
Montant déjà engagé :	190 485 €
Montant disponible :	208 115 €
Montant réservé pour ce rapport :	49 000 €

Depuis sa création en 1997, le Centre National de l'Édition et de l'Art Imprimé (anciennement dénommé Centre National de l'Estampe et de l'Art Imprimé), installé à Chatou dans la Maison Levanneur, qui fut l'atelier d'André Derain et de Maurice de Vlaminck, est devenu un acteur majeur de l'Art contemporain dans le département des Yvelines. Sa renommée a même aujourd'hui largement dépassé le territoire, puisque le centre a été sélectionné parmi les centres d'art les plus innovants dans le monde dans le cadre de l'exposition du « Tate Modern » à Londres en 2010.

Ce lieu de création réalise de nombreuses actions de promotion de l'art contemporain principalement dans le domaine de l'édition et de la publication, à destination du public et des artistes contemporains : résidences, réalisation d'expositions, production et diffusion d'œuvres et de livres d'artistes, actions de sensibilisation à l'art contemporain vers le grand public, le jeune public, le public étudiant et le public handicapé. Ainsi le C.N.E.A.I. a signé avec le Département le 17 novembre 2008, une convention triennale dans le cadre du programme « Culture et handicap » qui est arrivée à échéance. Par ailleurs une convention annuelle de subvention et de partenariat a été passée en mai 2011 dans le cadre de la manifestation « Balades en Yvelines ».

Le C.N.E.A.I., qui s'inscrit dans le réseau des centres d'art français, organise aussi un certain nombre d'expositions hors les murs en partenariat avec les centres d'art, galeries et artothèques. Ces projets ont représenté 40 % de sa programmation en 2010.

Cette activité dense lui a ainsi permis d'atteindre en 2010 le nombre de 16 485 visiteurs, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2009. La participation du C.N.E.A.I. à la manifestation départementale « Balades en Yvelines » a permis de doubler la fréquentation du public sur les événements organisés *in situ*. Ce chiffre est encore doublé si l'on tient compte du public « hors les murs ».

En 2009, le Conseil général a renouvelé pour 3 ans (2009-2010-2011) son soutien au projet culturel du C.N.E.A.I, en signant une convention d'objectifs triennale et quadripartite avec l'établissement, le ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Chatou, document qui arrive à échéance à la fin de l'année 2011 et qui fera l'objet d'une nouvelle convention.

Il était convenu dans le cadre de cette convention, que le C.N.E.A.I. se devait de consolider ce qui fonde la reconnaissance de sa qualité et de renforcer encore ses actions de médiation.

Le bilan de ses actions 2010 et les premiers projets initiés en 2011, attestent bien de son engagement pour atteindre ces objectifs :

- 4 expositions d'envergure sur le site du C.N.E.A.I. dont SAFARI, labellisée « Balades en Yvelines » ;
- 3 425 visites dans le cadre de 40 projets pédagogiques avec 19 artistes intervenants ;
- 13 artistes en résidence en 2010 sur la Maison flottante ;
- 6 journées portes ouvertes avec rencontres d'artistes, visites et conférences ;
- 5 publications et 4 productions d'oeuvres « Multiples » ;
- 3 événements hors les murs à Paris et à Londres.

En 2011, le programme du C.N.E.A.I. prévoit, entre autres :

- des rencontres artistiques hors les murs pendant la durée des travaux de rénovation de la Maison Levanneur ;
- une exposition d'art contemporain en extérieur « *banc public, banc public* » dans le cadre de la manifestation « Balades en Yvelines » ;
- la participation au « Salon Light » à Paris pendant le week-end de la Foire Internationale d'Art Contemporain fin octobre 2011;
- des expositions des fonds de publications « fmra » et de « Multiples » en France et en Espagne ;
- la création d'un archipel de 7 sites Internet réalisés par 7 graphistes sur les 7 fonctions publiques du C.N.E.A.I. dans le cadre d'une commande publique artistique ;
- des actions pédagogiques auprès du grand public et des publics handicapés et empêchés.

Dans le cadre de la convention d'objectifs triennale signée en 2009, le soutien apporté à cet établissement doit faire l'objet chaque année, d'une convention financière bipartite, fixant le montant de la subvention apportée par notre Collectivité pour la mise en œuvre de ses actions.

Ce document vous est aujourd'hui soumis au titre de l'exercice 2011.

Je vous propose donc d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette convention financière et d'allouer une subvention de fonctionnement de **49 000 €**, montant reconduit chaque année depuis 2006 et inscrit dans le budget prévisionnel 2011 voté le 18 mars dernier par le conseil d'administration du C.N.E.A.I..

Conformément à la délibération du 17 décembre 2010 portant adoption du budget primitif 2011, il sera procédé au versement d'un acompte de 80 % de la subvention de fonctionnement, à la notification de la convention conclue avec l'établissement.

S'agissant du solde (20 %), je propose que son versement ait lieu en fin d'exercice budgétaire 2011, afin d'éviter au C.N.E.A.I. toute difficulté de trésorerie.

En effet, le bilan d'activité ainsi que les justificatifs financiers requis par délibération, pour le règlement du solde d'une subvention supérieure à 23 000 €, ne pourront être produits qu'au cours du premier semestre 2012, une fois les comptes 2011 clôturés. Or, la structure n'est pas en capacité de reporter sur son budget de 2012, la perception du solde (soit 9 800 €) de la subvention attribuée pour soutenir l'activité 2011.

Bien entendu, le bilan et les justificatifs de 2011 seront utiles à l'examen de la demande de subvention qui sera déposée en 2012, un écrêtement étant toujours possible.

Je vous propose en conséquence d'adopter cette modalité et de confirmer la délégation d'attributions à la Commission permanente, renouvelée le 31 mars dernier, concernant les éventuels avenants à la convention triennale d'objectifs 2009-2011 conclue avec le C.N.E.A.I., et la convention financière 2011.

En conséquence, si cette proposition vous agréé, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :